

Conseillers élus: ..... 30  
 Conseillers en fonction : ..... 30  
 Conseillers présents: ..... 24

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER

Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Jeannine HUMMEL, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Thierry HOERR, Mme Denise LOEWENKAMP, M. André MEYER, M. Didier BRAUN, Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Georges ESCHENMANN, M. Claude PHILIPPS, M. Daniel PFLUG, M. Dominique WEISHAAR, M. Dominique STOHR, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Alfred RINCKEL, Mme Marie-José SCHALLER, M. Alain WURSTER, M. Christophe SCHARRENBARGER, Mme Carine MAIRE, M. Francis SCHNEIDER

Absents excusés donnant procuration :

M. Stéphane PRINTZ (donne procuration à M. Adrien WEISS) M. Serge KRAEMER (donne procuration à Mme Denise LOEWENKAMP),

Absents excusés :

M. Jean-Charles MATHIAS, Mme Marie-France RIMELEN, Mme Pascale LUDWIG (représentée par Mme Anne FREY), M. Charles GRAF

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

**N° 77/2019**

Mme Christiane MUCKENSTURM est désignée secrétaire de séance.

**Point six de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance**

**6.1 Accueils périscolaires**

**c. Approbation de la grille tarifaire 2019 - 2020**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que lors de la séance du conseil communautaire en date du 28 juin 2017 il a été décidé d'attribuer la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires à l'ALEF.

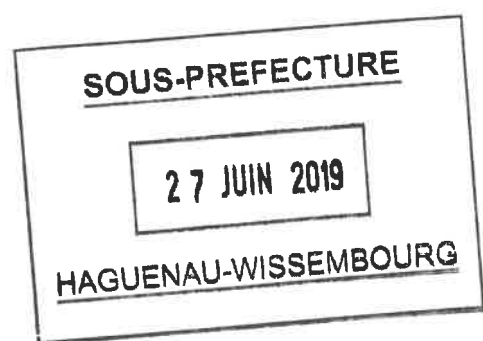
Le Président rappelle que la réévaluation des participations familiales (50% de l'inflation annuelle + 50% de la valeur du point de la convention collective de l'ALEF) est actée dans l'offre du gestionnaire et que cette augmentation représente 1,4% d'augmentation de la grille tarifaire.

Le Président apporte quelques éléments chiffrés relatifs aux contributions de collectivités et des usagers de structures gérées par l'ALEF.

	Collectivité	Usagers
Territoire de Rosheim	23,64%	65,17%
Territoire du Kochersberg	24,74%	65,52%
Territoire de la Zorn	28,17%	64,78%
Territoire Obernai	29,60%	59,46%
<b>Territoire de l'Outre-Forêt</b>	<b>33,38%</b>	<b>56,42%</b>
Territoire Mossig	36,88%	55,15%

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la grille tarifaire des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire 2019 – 2020 (cf annexe) présentant une augmentation de **1,4%**
- autorise le Président à signer la grille tarifaire ainsi modifiée
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération



Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Fait à Horwiller, le 20 juin 2019  
Le Président  
Pierre MAMMOSSER

**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE :**  
Vu la réception en sous-préfecture le  
Vu la publication le



TARIFS DEGRESSIFS  
Accueils de loisirs périscolaires  
Communauté de communes de l'Outre Forêt  
Année scolaire 2019-2020

UNE MAJORATION DE 20 % EST APPLIQUÉE SUR L'ENSEMBLE DES TARIFS POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE L'OUTRE-FORÊT.

Bases mensuelles / tarif annuel	TARIF EN EUROS									
	Ressortissants du REGIME GENERAL								Hors REGIME GENERAL	
	4J/SEM		3J/SEM		2J/SEM		1J/SEM		Selon formule	
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	Mini	Maxi
Matins (1/2 heure)	24,80	32,20	18,60	24,20	13,60	17,70	7,10	9,30	+ 20 % sur la formule choisie.	
Midi seul	109,00	141,70	81,80	106,30	60,00	77,90	31,30	40,70		
Soir seul	53,90	70,10	40,40	52,60	29,60	38,60	15,50	20,20		
Midi + Soir	154,80	201,20	116,10	150,90	85,10	110,70	44,50	57,80		
Midi + Soir + Mercredis (journée complète)	190,00	247,00								
Mercredis récréatifs		mini				maxi			Mini	Maxi
Mercredis mensuels journée complète (8h-18h)		45,20				58,80			54,20	70,60
Accueil ponctuel		mini				maxi			Mini	Maxi
Accueil du matin (1/2 heure)		2,50				3,30			3,00	4,00
1/2 journée mercredi avec repas		11,70				15,20			14,00	18,20
1/2 journée mercredi sans repas		7,60				9,90			9,10	11,90
Mercredi avec repas (à l'unité) (8h00-18h)		15,20				19,80			18,20	23,80
Midi seul (à l'unité)		10,10				13,10			12,10	15,70
Soir seul (à l'unité)		5,10				6,60			6,10	7,90
Midi + soir (à l'unité)		14,50				18,90			17,40	22,70
Vacances scolaires		mini				maxi			Mini	Maxi
Semaine de 4 jours (si jour férié)		48,10				62,50			57,70	75,00
Semaine de 5 jours		60,10				78,10			72,10	93,70

Une réduction s'applique pour les fratries:

- 5 % à partir du 2ème enfant
- 10% à partir du 3ème enfant
- 15% à partir du 4ème enfant

Sous réserve de validation par le Conseil Communautaire.

date :

Visa de la collectivité



Laurent BECK  
Directeur Général

